

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

Déclaration du groupe CFDT

Pour étancher la soif, pour l'hygiène et la santé, pour la nourriture : l'eau est un besoin fondamental. Le 6ème objectif de l'ONU en matière de développement durable stipule de « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable. »

L'avis proposé fait un recensement prégnant de la situation en Outre-mer. Sauf cas géographique singulier, les territoires ultra-marins ont moins de problématiques de quantité que de qualité : pollutions d'origine anthropique dont le désastreux chlordécone ; rendement misérable des réseaux de distribution d'eau potable obligeant à des tours d'eau voire à la distribution d'eau en bouteille ; vétusté des équipements d'assainissement ; orpaillage qui grignote la forêt, détruit la biodiversité et apporte lorsqu'il est illégal du mercure létal dans les cours d'eau. Beaucoup de problèmes autour de l'eau sont récurrents même si le niveau de mécontentement diffère selon le territoire. Bien sûr certaines décisions sont prises localement mais le constat reste sans appel : l'État n'assume pas toutes ses responsabilités envers les citoyens ultra-marins.

Bien qu'insuffisants, des moyens budgétaires sont néanmoins à disposition. Mais les difficultés de gestion, d'ingénierie sur place, rendent leur utilisation complexe et ils sont parfois méconnus des collectivités locales. Par ailleurs, nombre d'usagers n'acquittent pas leurs factures. Il faut d'abord retrouver la qualité du service avant de pouvoir les recouvrer. Par ailleurs, vue la pauvreté, un minimum gratuit de consommation d'eau est à instaurer. Pour la CFDT certains chantiers sont prioritaires : créer sur chaque territoire de véritables agences de l'eau ; fournir les aides nécessaires pour les infrastructures et leur entretien ; repenser la fiscalité sur l'eau. En particulier, appliquer l'octroi de mer sur l'eau est une aberration.

La CFDT soutient les préconisations de cet avis. Elles procèdent de la justice sociale pour soutenir les citoyens ultra-marins dans leurs besoins fondamentaux, tout en recommandant une démarche co-construite entre décideurs et usagers.

Rappelons enfin une nouvelle fois que les outre-mer, de même que la métropole, affrontent les périls qui résultent du réchauffement climatique global, avec des épisodes météorologiques destructeurs plus fréquents et plus intenses. L'eau est souvent au cœur de ces catastrophes : ouragans, inondations, submersion marine, érosion des côtes, pollution de l'eau douce par l'eau salée, raréfaction de l'eau potable. Il faut se préparer à ces événements et leurs effets sur l'emploi, le travail et l'économie. La CFDT a voté l'avis